



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec Casino Arévian, pour le 04 octobre 2024, pour un montant de 2 796 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Casino Arévian, du 18 au 19 octobre 2024, pour un montant de 2 796 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec ATC Jonzac, du 21 au 22 septembre 2024, pour un montant de 150 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec SAS Office Notariale Jonz'Acte, pour le 17 septembre 2024, pour un montant de 470 € HT.

Fait à Jonzac,

Le

23 SEP. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex